

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230929CM102 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER

Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame BOURET a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

Absents ou excusés :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 04/10/2023

Nombre de conseillers votants : 34 Publication le 05/10/2023

20230929CM102 - Financement de l'aménagement de la salle du conseil municipal

La présente délibération a pour objet de solliciter un financement de l'État pour l'aménagement de la salle du conseil municipal et des mariages. Ce projet tend à adapter cet espace et ses fonctionnalités aux besoins actuels, ceux notamment liés au numérique et à la modularité du mobilier selon les réunions à organiser.

La salle du conseil municipal est d'une superficie d'environ 215 m². Elle a été aménagée dans les années 80 comme un espace modulable puisqu'elle dispose d'une cloison amovible permettant de séparer la pièce en deux. Aujourd'hui, les usages du numérique et les contraintes sanitaires ont évolué. L'aménagement de la salle n'est donc plus adapté.

De plus, la Ville s'est engagée dans une démarche de transition écologique et souhaite aborder l'ensemble de ses projets sous cet angle. Le projet doit permettre d'améliorer également les performances énergétiques du bâtiment et de réduire les coûts de fonctionnement du service public.

Les enjeux sont multiples :

- politiques: modifier le modèle des réunions publiques (visio) et la diffusion des séances du conseil municipal /améliorer l'accueil des administrés lors de la célébration de mariages,
- humains: améliorer l'ergonomie du matériel des élus, des agents dotés d'outils informatiques portables et des usagers de la salle.

Les principales dépenses portent sur le second œuvre bâtiment (électricité, menuiserie et peinture), le mobilier et le matériel informatique et de sonorisation. L'estimation globale arrêtée en juin 2023 est de 136 832 euros HT. L'État est sollicité à hauteur de 109 466 euros.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'approuver le plan de financement pour une dépense de 136 832 euros (valeur juin 2023)*
- *de solliciter l'attribution par l'État d'une subvention de 109 466 euros.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 2 octobre 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette

Colette MARTIN-CHABBERT